



C M

ARRETE MUNICIPAL N° 123/PM/2024

Réglementant temporairement
le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories
À l'occasion du « BAL DU 14 JUILLET »
PLACE CLEMENCEAU

Nous, Régis LEBIGRE Maire de VENCE,
Vu, l'article L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'article 55 de l'Instruction interministérielle du 22 Octobre 1969, sur la signalisation routière,
Vu, les articles R. 411 - 1 à R. 411 - 7 du Code de la Route,
Vu, la circulaire n°188 du 7 avril 1967 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Vu, l'arrêté municipal général du 18 avril 1973, approuvé le même jour,

Considérant, la demande en date du 23 Mai 2024 de Mme Estelle LESUEUR Présidente du Comité des Fêtes et des Traditions,
Considérant, qu'il convient d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Un grand bal est organisé Place CLEMENCEAU par le Comité des Fêtes et Traditions.

ARTICLE 2 : Le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories seront temporairement interdits sur la place CLEMENCEAU.

Les véhicules de livraisons alimentant les commerces seront autorisés le temps de chargement et de déchargement, et ce à titre exceptionnel entre 05h00 et 10h00.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 4 : Les mesures édictées ci - dessus s'appliqueront :

DU SAMEDI 13 JUILLET 2024 A 13H00 AU LUNDI 15 JUILLET 2024 A 01H00.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux règlements en vigueur. Les véhicules qui en feront l'objet seront pris en charge par la Fourrière Municipale aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VENCE, le 05 Juin 2024
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
M. Didier TEALDI,
Adjoint Au Maire Délégué à la Sécurité

